



Canadian Pari-Mutuel
Agency

An Agency of Agriculture
and Agri-Food Canada

EXECUTIVE DIRECTOR
P.O. Box 5904, LCD Merivale
Ottawa ON K2C 3X7
tel/tél. : 613 759-6100

Agence canadienne
du pari mutuel

Un organisme d'Agriculture
et Agroalimentaire Canada

DIRECTEUR EXÉCUTIF
C.P. 5904, PDF Merivale
Ottawa (Ontario) K2C 3X7
fax/télécopieur : 613 -759-6230

September 16, 2016

MEMORANDUM TO:
Provincial Regulatory Bodies
Canadian Horse Racing Associations
Horse Persons Groups

SUBJECT: Revised list of items allowed in the
retention area

In order to maintain an effective equine drug control program, the Canadian Pari-Mutuel Agency (CPMA) has revised the list of items allowed into the retention area. Please note that all items permitted into the retention area must leave with the horse.

The new list of items is as follows:

Tack and equipment horse is wearing upon entry
Halter and leadshank
Empty bucket
Sponge, scraper
Horse blanket (cooler)
Equipment needed for sample collection, such as
a twitch or blinkers
Dry leg wrap
Bandage cutters

The revised list will have a full implementation date of October 1st, 2016.

This new list balances the need for horsepersons to properly care for their horse with the responsibility to ensure a safe and controlled environment for the collection of equine samples. Consideration is also given to the fact that the horses are in the retention area for a short period of time, at most one hour.

Le 16 septembre 2016

NOTE DE SERVICE AUX :
Organismes de réglementation provinciaux
Associations canadiennes de l'industrie des
courses de chevaux
Groupes de professionnels du cheval

OBJET : Liste révisée d'objets permis dans
l'enclos

Afin d'assurer un programme de contrôle des drogues équinés efficace, l'Agence canadienne du pari mutuel (ACPM) a révisé la liste d'objets permis dans l'enclos. S'il vous plaît, noter que tous les objets permis dans l'enclos doivent sortir avec le cheval.

La nouvelle liste d'objets est la suivante :

Sellerie et équipement portés par le cheval à son arrivée dans l'enclos
Licou et longe
Seau vide
Éponge, grattoir
Couverture du cheval (couverture de refroidissement)
Équipement nécessaire au prélèvement de l'échantillon tel que tord-nez, œillères
Bandages secs
Ciseaux à pansement

La nouvelle liste entrera en vigueur le 1er octobre 2016.

Cette nouvelle liste tient compte du besoin des professionnels du cheval de bien prendre soin de leurs chevaux et également d'assurer une zone contrôlée et sécuritaire pour le prélèvement d'échantillons équinés. L'ACPM a aussi considéré le fait que les chevaux restent dans l'enclos pour une courte durée, voire une heure au maximum.



There are three main changes to the list of permitted items. Bandage cutters and leg wraps are now allowed. Leg wraps must be dry and clean upon entry; horsepersons are free to wet them in the retention area to apply "cold water" bandages. The type of leg wrap/bandage that is allowed has not been restricted.

Towels will no longer be allowed in the retention area. Towels are tools that serve many purposes in a barn and consequently have the potential to be exposed to a variety of drugs and products, whether applied directly, or indirectly (e.g., through horse saliva). Horsepersons will continue to have access to a scraper to dry their horse, a cooler of any weight (from fly sheet to wool cooler) to keep their horse's muscles from getting chilled and a sponge to clean their horse's head and nostrils.

We understand that the revised list will require some adaptation by horsepersons. We would like to thank you for your ongoing cooperation to ensure that the equine drug control program remains effective and up to date.

Il y a trois changements principaux à la liste d'objets permis. Des ciseaux à pansement et des bandages secs sont maintenant permis. Les bandages doivent être secs et propres lorsqu'ils entrent dans l'enclos; les professionnels du cheval peuvent les mouiller pour créer des bandages « d'eau froide ». La sorte de bandage permise n'a pas été restreinte.

Les serviettes ne seront plus permises dans l'enclos. Les serviettes sont des outils qui servent à plusieurs fins dans une écurie et ont donc le potentiel d'être exposées à une variété de drogues et d'autres produits, directement ou indirectement (p. ex. la salive du cheval). Les professionnels du cheval continueront à avoir accès à un grattoir pour sécher leur cheval, une couverture de refroidissement (incluant couverture à mouches) pour empêcher le refroidissement des muscles du cheval, et une éponge pour nettoyer la tête et les naseaux du cheval.

Nous reconnaissons que cette nouvelle liste nécessite une adaptation. Nous voulons vous remercier pour votre coopération continue afin d'assurer que le programme de contrôle de drogues équines demeure efficace et à jour.



Steve Suttie